

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 257019

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux d'ouverture de chambre TELECOM sur chaussée pour raccordement client  
Avenue du Maréchal Juin HORS SECTEUR PNRQAD  
A compter de la signature pour une durée de 15 jours**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CIRCET, 1802, avenue Paul Julien - 13100 Le THOLONET** pour le compte de : **ORANGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 16 JAN. 2025

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



25019



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 16 JAN. 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**AVENUE DU MARECHAL JUIN**

### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

### LE PETITIONNAIRE CIRCET

Adresse 1802 Av Paul Julien 13100 le Tholonet

Tél./FAX 04 42 38 14 00

Mail [isabelle.jeannic@circet.fr](mailto:isabelle.jeannic@circet.fr)

**POUR LE COMPTE DE orange**

### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

A la signature pour une durée de 15 jours

### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ouverture de chambre TELECOM sur chaussée pour raccordement client

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

PROTECTION DES PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

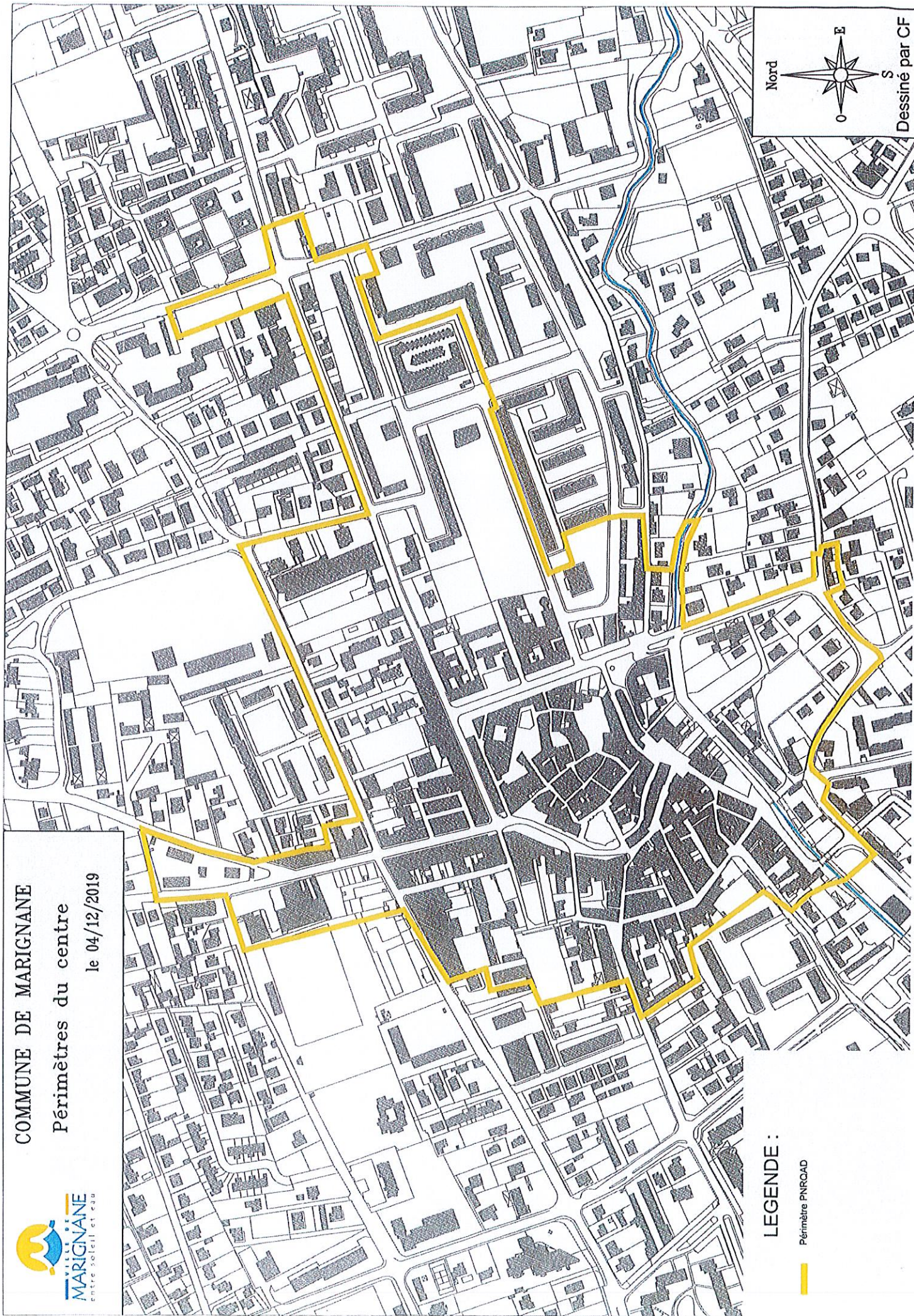
INSTALLATION Benne à gravats  
Si besoin

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION échaffaudage

DAET

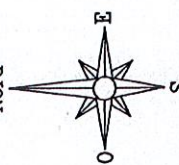
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRoad

Nord



Dessiné par CF